

LE DOCUMENT UNIQUE : CE QUI VA CHANGER EN MARS 2022

(VERSION TO DO LIST)



MODALITÉS DE MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

AUJOURD'HUI

LE DUERP EST MIS À JOUR AU MOINS UNE FOIS PAR AN OU LORS DE TOUTE DÉCISION CONCERNANT UN AMÉNAGEMENT IMPORTANT MODIFIANT LES CONDITIONS DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ OU LES CONDITIONS DE TRAVAIL

LE 31 MARS 2022

LE CSE AINSI QUE LES MÉDECINS DU TRAVAIL DEVRONT ÊTRE ASSOCIÉS À L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS LISTÉS DANS LE DOCUMENT UNIQUE. LE CSE DEVRA ÊTRE CONSULTÉ POUR AVIS LORS DES MISES À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

À FAIRE

- ASSOCIER LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL À L'ÉVALUATION DES RISQUES EN DOCUMENTANT CE TRAVAIL COLLABORATIF**
- PRÉSENTER LA MISE À JOUR DU DUERP LORS DE LA CONSULTATION ANNUELLE SUR LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ENTREPRISE**



EXPOSITION AUX RISQUES PROFESSIONNELS

AUJOURD'HUI

CONTIENT UNE ANNEXE SUR LES EXPOSITIONS À LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL, NOTAMMENT LA PROPORTION DES SALARIÉS EXPOSÉS AUX FACTEURS DE RISQUE

LE 31 MARS 2022

- **TRAÇABILITÉ COLLECTIVE SUR L'ENSEMBLE DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PAS SEULEMENT SUR LA PÉNIBILITÉ**
- **ALIMENTATION DU DOCUMENT UNIQUE PAR LA MÉDECINE DU TRAVAIL DU SUIVI DES EXPOSITIONS AUX RISQUES CHIMIQUES**
- **RENFORCEMENT DU SUIVI PAR LA MÉDECINE DU TRAVAIL DES SALARIÉS EXPOSÉS AUX RISQUES CHIMIQUES**
- **À PARTIR DE JANVIER 2024 : REPÉRAGE DES SALARIÉS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SUIVI POST-PROFESSIONNEL ET POST-EXPOSITION, NOTAMMENT POUR LES POLY-EXPOSITIONS**

À FAIRE

- ✓ **CONSERVER LES DONNÉES COLLECTIVES D'EXPOSITION AUX RISQUES PROFESSIONNELS**
- ✓ **IMPLIQUER LA MÉDECINE DU TRAVAIL EN AMONT EN CAS D'EXPOSITION AUX RISQUES CHIMIQUES**



LE PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION

AUJOURD'HUI

PERMET D'ÉDITER UN RAPPORT DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS QUI FIXE LA LISTE DES MESURES DEVANT ÊTRE PRISES AU COURS DE L'ANNÉE À VENIR AINSI QUE LES CONDITIONS D'EXÉCUTION ET LES COÛTS ASSOCIÉS À CHAQUE MESURE

LE 31 MARS 2022

- **POUR LES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS**, LE PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DEVRA INCLURE DES INDICATEURS DE RÉSULTAT, LES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE ALLOUÉES ET UN CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE EN PLUS DES CONDITIONS D'EXÉCUTION ET DES COÛTS ASSOCIÉS À CHAQUE MESURE
- **POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS**, LE DUERP DEVRA COMPRENDRE UNE PARTIE SUPPLÉMENTAIRE LISTANT LES ACTIONS DE PRÉVENTION DÉPLOYÉES PAR L'ENTREPRISE

À FAIRE

- ✓ INTÉGRER LE PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION AU DOCUMENT UNIQUE
- ✓ POUR LES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS, IDENTIFIER DES INDICATEURS DE RÉSULTAT PERTINENTS ET VÉRIFIABLES, LES RESSOURCES INTERNES À MOBILISER ET METTRE EN PLACE UN CALENDRIER
- ✓ PRÉSENTER LE PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION AU CSE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION ANNUELLE SUR LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ENTREPRISE



LA DIFFUSION DU DOCUMENT UNIQUE

AUJOURD'HUI

LE DUERP EST TENU À LA DISPOSITION DES TRAVAILLEURS, DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET DU MÉDECIN DU TRAVAIL

LE 31 MARS 2022

- LE DOCUMENT UNIQUE ET SES VERSIONS SUCCESSIVES DEVRONT ÊTRE CONSERVÉS ET TENUS À LA DISPOSITION DES TRAVAILLEURS, DES ANCIENS TRAVAILLEURS AINSI QUE DE TOUTE PERSONNE OU INSTANCE POUVANT JUSTIFIER D'Y AVOIR ACCÈS.

DURÉE DE CONSERVATION : 40 ANS

- DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ DU DOCUMENT UNIQUE SUR UN PORTAIL NUMÉRIQUE GÉRÉ PAR UNE ORGANISATION D'EMPLOYEURS **À COMPTER DU 1ER JUILLET 2023** POUR LES ENTREPRISES AYANT UN EFFECTIF SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 150 SALARIÉS ET **LE 1ER JUILLET 2024** POUR LES ENTREPRISES AYANT UN EFFECTIF INFÉRIEUR À 150 SALARIÉS

À FAIRE

- ✓ FAIRE RELIRE LE DOCUMENT UNIQUE À LA COMMUNICATION CORPORATE ET AU DÉPARTEMENT FINANCIER OU FUSION-ACQUISITION POUR LES PLUS GRANDES ENTREPRISES. EN EFFET, LE DOCUMENT UNIQUE DEVIENT QUASI-PUBLIC
- ✓ PRÉVOIR UN SYSTÈME FIABLE DE CONSERVATION DU DOCUMENT UNIQUE PENDANT 40 ANS

